



Etablissement public territorial de bassin



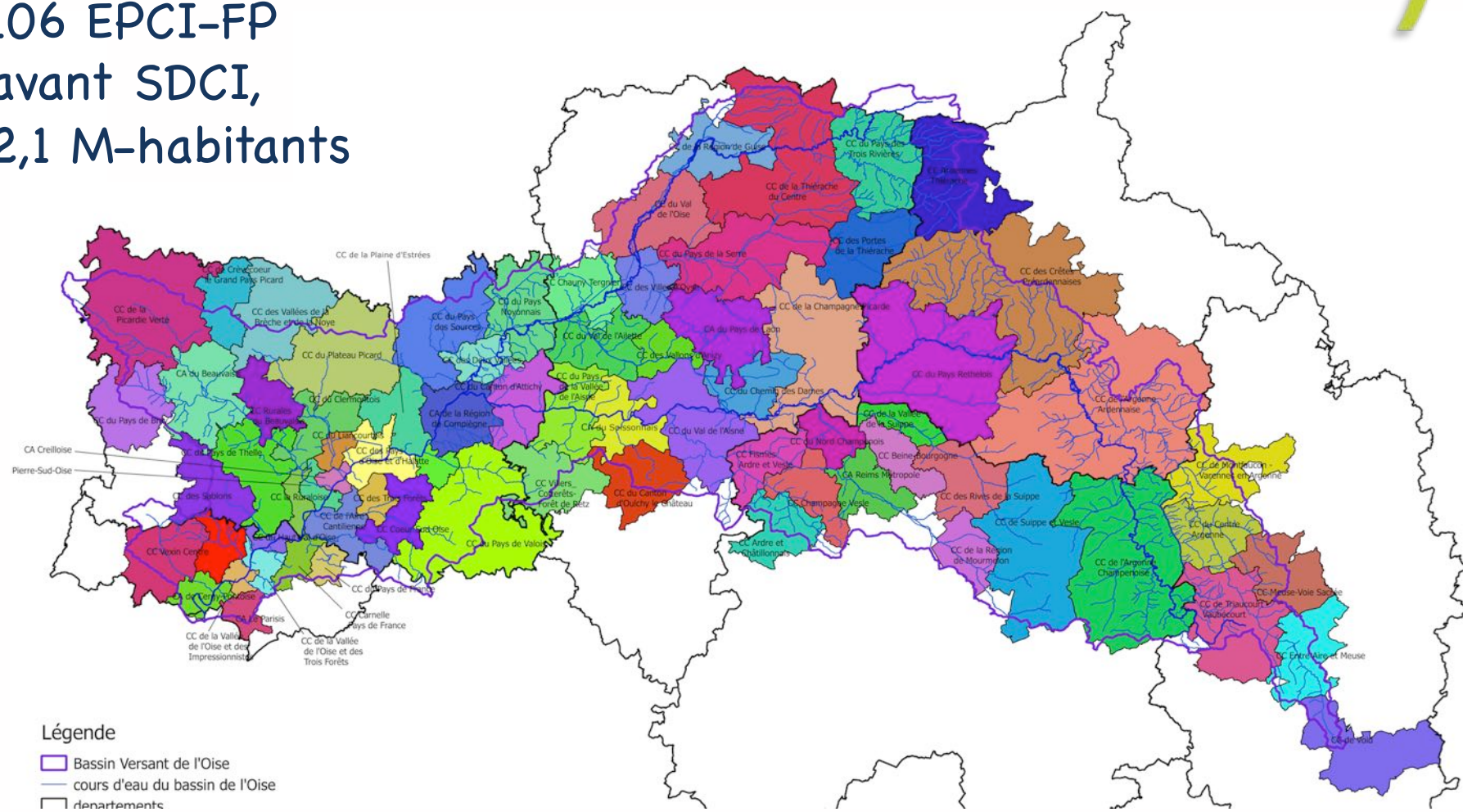
Le bassin Oise Aisne - Avancement nouvelle gouvernance



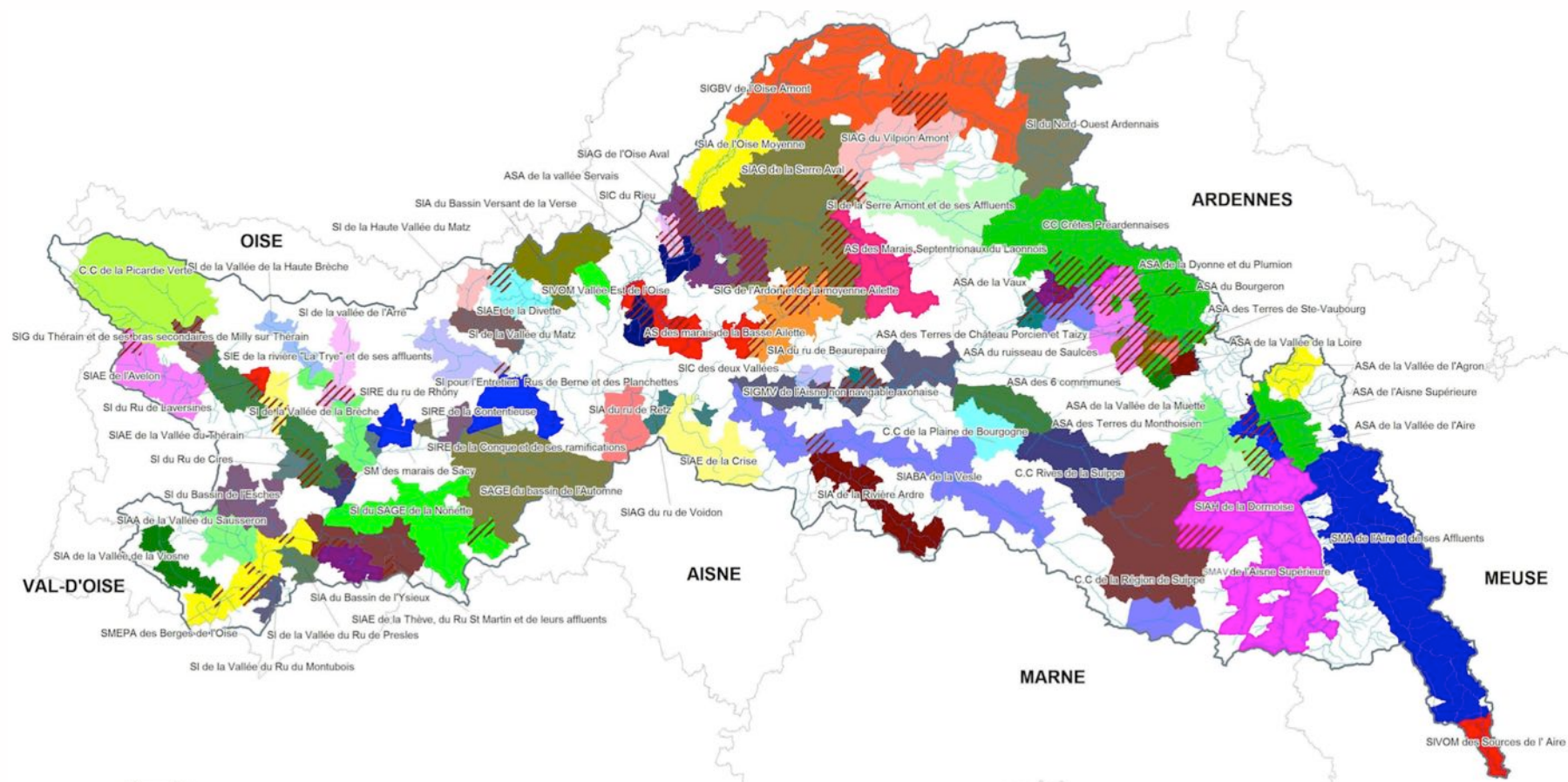
Le bassin Oise Aisne



106 EPCI-FP
avant SDCI,
2,1 M-habitants



Environ 80 collectivités exercent la compétence GEMA



Etablissement public territorial de bassin



Le scénario proposé est bâti sur les constats :

- 1/ l'Entente réalise des ouvrages de régulation des crues d'intérêt « bassin »
 - seule la solidarité de bassin la plus large permet de les financer
 - coordination nécessaire pour la gestion des ouvrages



Le scénario proposé est bâti sur les constats :

- 2/ présence de quelques systèmes d'endiguement
 - intérêt d'une technicité pour la surveillance et la certification des ouvrages





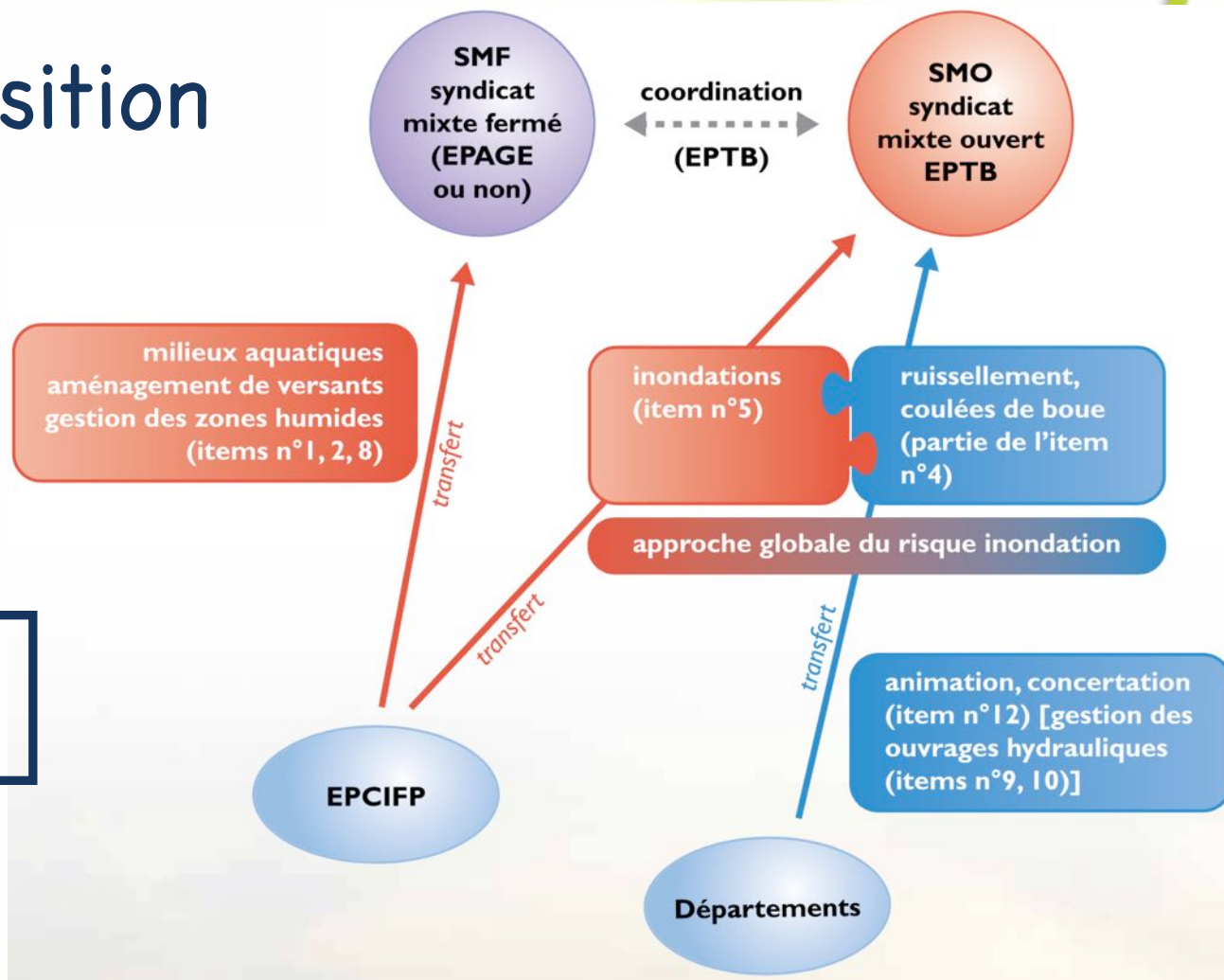
Le scénario proposé est bâti sur les constats :

- 3/ plusieurs départements souhaitent continuer à jouer un rôle
 - » proposition de se saisir de la compétence facultative « ruissellement érosion » et la transférer à l'Entente



Notre proposition

Migration en SMO
en cours



Notre proposition / les points forts

- Les EPCI ruraux viennent pour bénéficier des actions sur le ruissellement financées par les départements
‣ ils cotisent à la collectivité au titre de PI; on a reconstitué la solidarité de bassin !
- Approche globale du risque, la réponse à un problème peut mobiliser tous les outils : protection, hydraulique douce, gabions, résilience, bassin d'orage, etc.
- Des programmes d'actions concertés localement sur des sous-bassins



Conclusions

- L'enjeu, pour l'Entente, est de reconstituer la solidarité de bassin pour décliner des programmes d'actions cohérents à toutes les échelles de territoires (ouvrages sur « grands axes » et actions locales à la demande)
- Proposition de conserver les CD membres qui apportent le ruissellement et permettent (1) d'agir sur toutes les composantes du risque (2) de rendre l'adhésion à l'Entente attractive